1790, l'élection du premier Maire de Triel-bourg

Il y a 230 ans, en pleine révolution française, l'élection municipale a lieu à Triel-Bourg, le 3 février 1790 . Denis Charles FORTIER, meunier du moulin à bateaux, est élu Maire. Depuis cette date fondatrice, Triel-bourg est devenu Triel-sur-Seine, le 5 janvier 1910 et vingt-six maires se sont succédés...

1789, une année de grande agitation

C'est en août 1788 que le Roi Louis XVI se décide à convoquer les Etats-Généraux. C'est seulement en janvier 1789 qu'est lue publiquement sa convocation…A Triel, le dénombrement des feux de cette paroisse est fixé à 1380 ; Quatre députés seront désignés.

*« **Le 15 avril 1789**, 9 heures du matin et l'ouverture s'est faite par une messe du St esprit, ... primo on a procédé à la rédaction des cahiers, doléances et remontrances qui a été rédigé par les habitans de la manière et ainsy qu'il est déposé au greffe de la municipalité ; secundo au procès verbal de la ditte assemblée générale qui constate la nomination des quatre députés à savoir, M . PARNAJON, M. BOURDON, M. BOQUET et M. Simon François BOUCHER »*

L'assemblée des députés ainsi élus localement rédige un nouveau cahier de doléances résumant les précédents. Triel appartient à la prévôté et Généralité de « Paris Hors les murs » qui sera représentée par huit députés à la réunion des Etats Généraux le 4 mai 1789, à Versailles…
Dès la séance d'ouverture, les Députés du Tiers-Etat entrent en conflit avec le roi afin d'obtenir le vote par tête dans une salle de réunion commune…
Le 17 juin, l'assemblée des députés du Tiers-Etat se proclame Assemblée Nationale, mais Louis XVI fait fermer leur salle des Menus Plaisirs...Les députés investissent alors la salle du Jeu de Paume, où par serment du 20 juin, ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. Le 9 juillet, les trois ordres rassemblés se proclament Assemblée Nationale Constituante. Le 13, la rumeur se répand que les troupes royales vont entrer dans Paris...Le 14 juillet, la Bastille, symbole de la toute-puissance royale est prise.
A Triel, le 27 juillet, afin de pourvoir à la tranquillité des habitants, est décidée la création d'une milice bourgeoise.

*« **Le Dimanche 13 septembre 1789**, issue des vêpres, il a été procédé à la formation de la milice bourgeoise divisée en 5 compagnies, puis **le Dimanche 20** , après annonce faite au prône et au son de la cloche et du tambour pour procéder à la formation de la 6ème compagnie ; D'après lecture faite de la délibération ci-dessus et sur la représentation qu'un seul député de la commune joint à un député de la municipalité serait suffisant , ont été nommés par acclamation, tant de la municipalité que de la commune, M. Le Baron de LOWENHARDT pour la municipalité et M. PARNAJON pour la commune »*

*« **Aujourd'hui 15 novembre,** M. Le sindic a dit que ce matin la Loi Martiale a publié et proclamé dans tous les lieux et carrefours de ce lieu en présence du corps municipal, par leur greffier, ayant le drapeau rouge à leur tête...Le **22 novembre**, il a été procédé à la nomination des notables qui pourront être pris pour adjoints et assister à l'instruction des procès criminels. Ont été nommés M. Denis Charles FORTIER, Thierry DIE, Louis VALLIN, Jean PRUDHOMME, et Jacques RENON... »*

La municipalité, créée par décret du 11 décembre 1789, est installée le 3 février 1790.

Après constitution du bureau de vote, deux cent trois citoyens actifs sont appelés, mais deux bulletins sont trouvés en trop dans l'urne ! Il faut donc recommencer et c'est Denis-Charles FORTIER qui recueille 115 voix. Les autres membres seront élus le lendemain : PION, BOUCHER, PRUDHOMME, CHAPET et ROGER. Tous les bulletins sont ensuite brûlés !
Le lendemain, élection du Procureur et des notables. PARNAJON est élu procureur et douze personnes sont distinguées notables. La séance se termine par la prestation de serment et un Te Deum. Les jours suivants, les membres de l'ancienne assemblée municipale présentent un inventaire détaillé des biens de la commune aux nouveaux élus…

Cachet de cire présent sur une délibération du 2 août 1790.
ADMINISTRATION PROVINCIALE – MUNICIPALITE DE TRIEL

***Triel, Mémoire & Histoire** – Sources : AD 1MI 1130 – La Révolution à Triel – Editions TMH – ISBN 978-2-9547821-2-6*